

LES UNIVERSITAIRES FRANCOPHONES POURRONT COMPLÉTER LEUR FORMATION DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

À compter de septembre 1995, les universités partiellement ou entièrement francophones de l'extérieur du Québec permettront à leurs étudiants inscrits au baccalauréat à temps complet, de faire une ou deux sessions dans une autre université canadienne.

Ce nouveau programme d'échange aidera surtout les petites universités, qui ne sont pas en mesure d'offrir un très grand nombre de cours dans certains programmes. Il permettra aussi aux étudiants de découvrir la francophonie canadienne.

L'Université de Moncton, la Faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, le Collège universitaire Saint-Boniface, l'Université Laurentienne, le Collège Glendon de l'Université York, l'Université d'Ottawa, l'Université Saint-Paul, le Collège dominicain de philosophie et de théologie, l'Université Sainte-Anne et l'Institut de formation linguistique de Sudbury participeront à ce projet. Toutes ces universités sont membres du Regroupement des universités de la francophonie hors Québec (RUFKQ).

Pour être admissible, l'étudiant devra avoir complété au moins une année de son programme d'études et devra posséder un excellent dossier universitaire. Il devra aussi répondre aux exigences de l'université d'accueil.

L'étudiant qui participera au programme devra aussi déboursier les frais de transport et de séjour, alors que les frais de scolarité seront payés à l'université d'attache. Le Regroupement souhaite un jour être en mesure d'offrir des bourses d'étude par l'entremise d'une fondation.

Le Regroupement souhaite aussi étendre son programme d'échange avec les universités québécoises, mais aucune démarche n'a encore été entreprise en ce sens.

Tiré de L'Agence de presse francophone